



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES  
ET DU PLAN

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° 1 61 8 MEFP/DGD/DPL/nd

Dakar, le 11 MAI 2018



*Le Directeur général*

## AVIS AUX USAGERS

1702

Il est porté à la connaissance des usagers que l'Administration des Douanes va rendre effectif le paiement électronique du Travail supplémentaire commercial (TSC) et des frais d'escorte, **à partir du vendredi 18 mai 2018.**

Le paiement électronique ne va concerner dans un premier temps que le Bureau des Douanes de Dakar-Pétroles et sera limité aux opérations d'escorte et aux demandes de mise en dépôt.

Par conséquent, j'invite les sociétés effectuant des opérations de dédouanement dans ledit bureau à ouvrir un compte au niveau du Bureau de la Programmation et des Finances (BPF) de la Direction du Personnel et de la Logistique, afin de pouvoir procéder aux paiements indiqués.

Pour ce faire, une demande d'ouverture de compte doit être adressée au Directeur du Personnel et de la Logistique et comportant les informations relative à la raison sociale, au code PPM et au NINEA.

Cette requête doit être accompagnée des documents ci-après :

- ✓ une copie de la soumission en Douane ;
- ✓ une copie de l'agrément de commissionnaire agréé en Douane ou de créditaire en Douane en cours de validité ;
- ✓ une copie de la carte nationale d'identité du responsable de la société ou de toute autre personne pouvant l'engager juridiquement.

Les comptes peuvent être approvisionnés par :

- ✓ des versements en numéraire, chèques ou des virements bancaires pour le compte du Chef du BPF, qui en est le gestionnaire central ;
- ✓ des versements en numéraire uniquement, auprès des agents chargés du TSC qui sont les gestionnaires secondaires. Toutefois, pour ces cas, le plafond d'encaisse est de cinq millions (5.000.000) de francs CFA.

1.

En cas de versement en numéraire ou par chèque certifié, le compte sera crédité immédiatement du montant. Par contre, pour les versements par remise de chèque non certifié ou par virement bancaire, les comptes destinataires seront crédités par le gestionnaire central après réception de l'avis de crédit de la banque.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez prendre contact avec le Chef du Bureau de la Programmation et des Finances dont les coordonnées sont les suivantes : tél : 77 332 64 37 ; courriel: [endiour@douanes.sn](mailto:endiour@douanes.sn).



**Oumar DIALLO**